



# Le mythe du Rom « nomade »

## Comment se défausser de la question rom sur l'Europe

Nicolae Gheorghe

avec Bertrand du Puch, Alan Clark et Rupert Wolfe Murray

Ces mois derniers, la question de la mobilité internationale des Roms a pris une tournure explosive, dans les médias et les forums de l'Union européenne (UE). Selon les textes de la Commission européenne à propos des Roms, le groupe qui a attiré les foudres du président Sarkozy est défini comme celui des « Roms mobiles, citoyens d'un des pays membres de l'UE, et installés provisoirement sur le territoire d'un autre État membre ». Or les médias et les leaders politiques français et roumains ont utilisé un autre adjectif, l'étiquette péjorative de « nomades » pour parler des Roms récemment expulsés de France. Mais il n'y a virtuellement plus de « nomades » en Roumanie, même si l'on peut toujours trouver, comme en France, des groupes qui « sont mobiles » pour échapper à une très grande pauvreté.

Je voudrais montrer comment ceux que l'on appelle les Roms « nomades » ont émergé dans l'histoire moderne de la Roumanie, comment la question a ressurgi et avec quelle brutalité on a voulu la résoudre. Le mythe du Rom « nomade » est aujourd'hui utilisé par différents gouver-

**Nicolae Gheorghe** était l'un des rares sociologues roms lors de la révolution roumaine de 1989. Il a travaillé avec les gouvernements de la période post-communiste et a créé la principale Ong rom : le Centre rom pour l'intervention sociale et les études, Romani Criss, en 1993. Premier expert rom auprès de l'Osce, il est désormais consultant à Bucarest pour le *think-tank* rom Pakiv-Européen, qui participe au Forum pour l'intégration des Roms.

**Bertrand du Puch, Alan Clark et Rupert Wolfe Murray**, qui vivent à Bucarest, participent à la gestion des projets du programme d'aide communautaire aux pays d'Europe centrale et orientale. Ce texte doit beaucoup à une présentation faite à Bucarest lors d'une conférence (les 12 et 13 octobre 2010) sur « la contribution des Fonds européens à l'intégration de la population rom ».

nements qui cherchent à se défausser du problème sur l'Europe. J'aimerais expliquer comment envisager autrement la « dimension européenne », qui existe, de la question rom.

## L'émergence du Rom « nomade »

Le terme « nomade » se réfère à l'histoire des arrangements ancestraux sur les pâturages. Il était adopté pour décrire ceux qui faisaient paître leur bétail sur les prés communaux. Il désignait les bergers et les vachers qui se déplaçaient d'un pâturage à l'autre, souvent avec leurs tentes, leurs familles, leur culture de clan. Ce n'est que récemment que l'étiquette « nomade » a été accolée aux Roms.

Dans les principautés roumaines d'autrefois, les Roms étaient des esclaves. Ceux qui étaient sédentaires étaient la propriété des nobles ou des monastères, tandis que les artisans itinérants appartenaient pour l'essentiel au prince. C'est ce second groupe que l'on connaît désormais sous le nom de « nomades ». Dans les années 1850 et 1860, les esclaves roms furent libérés par les principautés roumaines<sup>1</sup>. Depuis lors, la division entre itinérants et sédentaires s'est consolidée. Les itinérants ont conservé des professions liées au voyage : travail du métal, du bois, musique, négoce, alors que les Roms sédentaires menaient un mode de vie rural en constituant des villages entiers de Roms.

## Une histoire marquée par la répression

Dans les années 1930, l'Union soviétique a commencé à interdire aux artisans roms et à leurs familles de se déplacer à travers le pays pour chercher du travail. Les autorités soviétiques recouraient au qualificatif de « nomades » pour justifier la répression de ces Roms itinérants. Dans les années 1950, cette étiquette était reprise dans toute l'Europe centrale et orientale.

Parallèlement, dans les régions sous influence allemande, un débat émergeait sur la façon dont les Roms « nomades » contaminaient la société<sup>2</sup>. Cette accusation a conduit à la déportation de quelque 30 000

1. L'abolition de l'esclavage des Roms faisait partie des négociations à la fin de la guerre de Crimée. C'était une des clauses pour que l'Angleterre et la France reconnaissent l'union des deux principautés roumaines. En septembre 2010, le Sénat roumain a rejeté la proposition de faire de la libération des esclaves une fête nationale.

2. Parallèlement à ce débat, un débat sur le statut des Juifs dans la Grande Roumanie faisait encore

Roms roumains pendant la Seconde guerre mondiale. Les soi-disant « nomades » Roms ont été déportés de façon collective, tandis que les Roms sédentaires l'étaient individuellement.

Dans les années 1950, les nouveaux régimes communistes d'Europe centrale ont considéré le « nomadisme » comme un problème sérieux. Les régimes proposaient de les assimiler, de les « humaniser », de faire d'eux un « nouvel être socialiste ». En Bulgarie, en Hongrie, en Slovaquie, en Serbie et en Roumanie, les Roms ont été assimilés dans des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services. En Roumanie, les Roms itinérants sont parvenus à garder une certaine autonomie durant la période communiste. Nombreux sont ceux qui ont conservé des pratiques de clan, le cadre des échanges familiaux, ainsi que des métiers et des noms traditionnels.

## Ouverture des frontières

Après la révolution roumaine de 1989, les Roms ont perdu leurs principales sources de revenus : les grosses entreprises et fermes d'État ont réduit leurs effectifs et les employés roms ont été les premiers mis à la porte. La fermeture d'un grand nombre de fermes d'État a conduit à un chômage massif. Aussi le « problème tsigane » des années 1930 et la « question rom » des années 1950 ont-ils continué de ressurgir sous de nouvelles formes.

La période de préadhésion à l'UE les a placés au cœur du débat : l'amélioration de la situation des Roms était d'ailleurs un des deux critères politiques sur lesquels la Roumanie devait progresser pour être admise dans l'Union. Le second était la protection des orphelins et des enfants des rues. En 2001, le gouvernement a alors développé une stratégie : une agence nationale des Roms était créée, ainsi qu'un parti politique rom représenté au Parlement ; des représentants roms ont été nommés à l'échelon des autorités locales ; de nombreuses Ong roms ont été créées ; une petite élite intellectuelle rom a émergé, qui a commencé à faire entendre ses demandes en faveur des droits de l'homme et des minorités.

Ce mouvement a contribué à augmenter la visibilité de la classe moyenne rom, dont je fais partie. Nous sommes allés à l'école et le taux d'alphabétisation des Roms est bien plus élevé en Europe centrale et de

---

plus polémique. À cette époque, vous pouviez vous rendre auprès d'une « Commission de roumanisation » pour obtenir un certificat prouvant que vous étiez membre de la société roumaine à part entière. Une nouvelle catégorie est apparue : celles des « Tziganes roumanisés ». L'expression est encore utilisée aujourd'hui par certains groupes. Pendant la seconde guerre mondiale, elle permettait d'échapper à la déportation.

l'Est qu'en Europe de l'Ouest, où la question de l'éducation a été ignorée. Le paradoxe est que ma génération (celle des grands-parents) est plus éduquée que nombre de jeunes des communautés roms des pays d'Europe de l'Est aujourd'hui.

Au début des années 1990, des milliers de Roms sont venus demander l'asile politique en Allemagne. Mais en 1992, l'Allemagne et la Roumanie signaient un accord de rapatriement, visant principalement les Roms roumains. Des dizaines de milliers d'entre eux ont été renvoyés d'Allemagne par ce qu'on a appelé dans les médias le « Zigeuner Protocol », le « protocole gitan ». Durant cette période, certains Roms itinérants se sont aussi installés en Italie, en France ou en Espagne.

Avec l'adhésion de la Roumanie à l'UE en janvier 2007 est apparue la liberté de circulation à l'intérieur de l'Union, que nous considérons comme l'aspect le plus bénéfique de l'adhésion. Beaucoup de Roumains en ont profité pour travailler, étudier ou prendre des vacances à travers l'UE. Et certains groupes de Roms ont commencé à explorer les nouveaux espaces de l'UE. Ceux qui ont le mieux tiré parti de cette fantastique opportunité étaient les groupes itinérants roumains (les soi-disant « nomades ») ; ils avaient l'expérience de la déportation et du voyage. Ils étaient mieux préparés à ce type d'aventure que les Roms sédentaires. Ils ont trouvé des niches où tirer parti des allocations, de la solidarité et de la tolérance. Au départ, ils faisaient spontanément appel aux autorités locales, à la population, aux associations caritatives et aux Églises. Pour beaucoup, en particulier ceux qui trouvèrent refuge dans des camps improvisés, parfois illégaux, en bordure des métropoles européennes, c'était comme arriver en terre promise.

Tout ceci s'est déroulé spontanément, et nombreuses sont les réussites individuelles, pour ceux qui ont étudié, travaillé, comme négociants ou travailleurs agricoles, et appris de nouvelles langues. En général, les Roms s'adaptent facilement et sont habiles. Beaucoup d'entre eux ont su valoriser leurs expériences de la période communiste dans l'industrie, les fermes collectives et l'élevage.

## Migration en chaîne et trafics

Avec le temps, ce qui était d'abord une migration spontanée est devenue une migration en chaîne : voisins, familles au sens large et clans entiers ont suivi. En Roumanie et en Bulgarie, des villages entiers de Roms ont été vidés par ce phénomène. À l'Ouest, la solidarité et la tolérance qui existaient auparavant pour des groupes de dix à quarante personnes ont

commencé à faiblir avec l'augmentation drastique du nombre de Roms demandant de l'aide.

Mais ces personnes de nationalités et d'origines différentes, et j'inclus les Roms pour lesquels l'expérience migratoire des années 1990 et du début des années 2000 a été réussie, entraînent à présent les pauvres de leur communauté locale. Par exemple, à un moment donné à Naples, en Italie, presque toute la communauté rom roumaine de Naples était exclusivement composée du clan Spoitori<sup>3</sup>, un ancien groupe itinérant venu de la ville de Calarasi, au sud-est de la Roumanie. Aujourd'hui, les Spoitori organisent la migration vers Naples des Roms musulmans de Calarasi, qui sont dans une détresse bien plus grande que la leur.

Plus sérieux est le problème du trafic qui, lui, est de nature criminelle. Il implique des intermédiaires, des prêteurs sur gage, des organisateurs de transport, la vente d'informations, des taux d'intérêt exorbitants, la location de logements... Il implique l'exploitation d'hommes exerçant tout type de métiers, de femmes qui se prostituent ou encore d'enfants travaillant dans le secteur informel ou pratiquant la mendicité.<sup>4</sup> Beaucoup de victimes de ces trafics sont innocentes, manipulées pour participer à des activités illégales.

## L'instrumentalisation du nomadisme

Dès lors, ce qui inquiète, ce sont les tentatives de politiciens d'enfermer les Roms dans la catégorie des nomades, stigmatisant ainsi l'ensemble de la population rom. Pour le Président roumain, Traian Băsescu, les Roms sont tout simplement des nomades : « Nous avons un problème qui doit être connu et qui rend difficile l'intégration des Roms nomades. Très peu d'entre eux veulent travailler. La plupart, et ce par tradition, vivent de vols. Tant que nous ne reconnaîtrons pas honnêtement les problèmes de cette ethnique et les problèmes que nous avons à comprendre cette ethnique, nous ne trouverons pas de solution au problème »<sup>5</sup>. Son style, à la fois direct et autoritaire, a un impact important sur le processus de décision du pays. On voit poindre, encore, l'instrumentalisation du nomadisme dans la

3. Les Spoitori vivaient traditionnellement de la galvanisation des récipients en métal.

4. À ce propos, un appel, « Les droits des enfants d'abord : dire non à l'exploitation et à la discrimination des enfants roms. », rédigé par Hvzi Cazim (Macédoine, Belgique), Lorne Walters (Canada, Belgique) et Nicolae Gheorghe (Roumanie), a circulé lors du deuxième sommet européen consacré à la population rom, les 8 et 9 avril 2010, à Cordoue (Espagne) et lors de la conférence d'examen de l'Osce de Varsovie, pendant la session dédiée à l'application du plan d'action de l'Osce pour les Roms et les Sinti, le 6 octobre 2010.

5. Déclaration du président Băsescu au cours d'une discussion avec des journalistes, le 3 novembre 2010, après une discussion avec son homologue slovène.

confusion qui règne autour des conditions d'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'espace Schengen, prévue pour fin mars 2011. Comme je l'avais prévu, la France propose de repousser cette entrée et les Roms risquent être utilisés comme bouc-émissaires.

Mais c'est précisément dans le contexte actuel d'expulsions, de populisme et de préjugés qu'il peut être trompeur, sinon dangereux, de parler du « problème rom » comme d'un « problème européen », nécessitant une « solution européenne », comme l'illustre la partie de ping-pong à laquelle se sont livrées la France et la Roumanie au cours de l'été 2010. Car la responsabilité est avant tout celle des pays dont les Roms ont la nationalité ou dans lesquels ils résident légalement depuis longtemps. Il s'agit donc, en ce qui nous concerne, d'un problème roumain. En parler comme d'une question européenne est une grossière tentative des hommes politiques roumains d'échapper à leurs responsabilités vis-à-vis de leur minorité, à laquelle ils ne parviennent toujours pas à procurer les services publics essentiels. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de « dimension européenne » à la question. Au contraire, j'en ai fait ma carrière depuis vingt ans.

## La dimension européenne

Les Roms ont besoin de lois et de mécanismes institutionnels pour garantir leurs droits, car le niveau des préjugés à leur égard est très élevé, l'histoire de leurs persécutions est profonde et ils n'ont pas d'État-nation qui peut leur offrir protection et plaider leur cause. La Hongrie, elle, a réussi à améliorer les droits des minorités hongroises en Roumanie, en Slovaquie et en Serbie. C'est là qu'intervient la dimension européenne de la question rom. Au cours de ces dix dernières années, les activistes roms (dont je fais partie) sommes parvenus à faire adopter des résolutions et des engagements politiques concernant les Roms par l'UE, le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (Osce) et la Commission des droits de l'homme de l'Onu. Par ailleurs, la « Décennie pour l'inclusion des Roms », 2005-2015, est une initiative intergouvernementale lancée et soutenue par douze gouvernements, la plupart d'Europe centrale ou d'Europe du Sud-Est, par l'*Open Society Institute*<sup>6</sup>, la Banque mondiale et le Fonds pour l'éducation rom.

Cette approche s'appuie sur le « principe de subsidiarité » de l'UE, selon lequel les questions doivent d'abord être résolues au niveau local. La véritable citoyenneté se traduit alors de bas en haut, du niveau local

---

6. Association financée par le milliardaire George Soros.

vers le niveau national et la citoyenneté européenne devient un élément de « valeur ajoutée ». L'UE est contactée si les ressources nationales font défaut, et à condition que les autorités locales ou nationales aient l'humilité de demander son assistance.

Selon ce principe, et à condition que soit respectée la notion de ressortissant de pays d'origine, le pays de destination partage avec le pays d'origine la responsabilité de procurer des services aux citoyens ou aux migrants, ce qui implique des prestations de services publics par le pays d'origine et une bonne communication entre les agences des différents pays concernés.

Dans la récente « Déclaration de Strasbourg sur les Roms »<sup>7</sup>, le Conseil de l'Europe déclare : « Si la responsabilité première de promouvoir l'intégration incombe aux États membres dont les Roms sont ressortissants ou dans lesquels ils résident durablement et légalement, les développements récents concernant les Roms en Europe ont montré que certains des défis auxquels nous sommes confrontés ont des implications transfrontalières et appellent par conséquent une réponse paneuropéenne. »

La délégation roumaine a adopté la Déclaration de Strasbourg, tout en émettant une « réserve interprétative » selon laquelle la responsabilité d'intégrer les Roms incombe au pays d'accueil dès lors qu'ils y séjourneraient légalement au moins trois mois. Le secrétaire d'État français aux Affaires européennes, Pierre Lellouche, s'est dit « surpris » de cette réserve. Selon la position française, un individu est libre de voyager, d'étudier et de travailler, mais pas de s'installer indéfiniment s'il n'a pas les moyens de subvenir à ses propres besoins...

## La Roumanie se défausse sur l'UE

L'approche roumaine de la citoyenneté (et de l'élaboration des politiques publiques) va du haut vers le bas, à l'encontre du principe de subsidiarité. Elle pérennise la tradition très centralisée du processus de décisions de l'ère communiste. Le gouvernement roumain a vu dans la « citoyenneté européenne » l'occasion de réduire sa responsabilité vis-à-vis de son importante minorité rom.

En 2001, le gouvernement a adopté une stratégie pour « l'amélioration de la condition des Roms en Roumanie », dans l'urgence, à l'occasion de la visite du commissaire de l'UE, Günter Verheugen. Mais elle est restée très

7. « Déclaration de Strasbourg sur les Roms », Conseil de l'Europe, réunion de Strasbourg sur les Roms du 20 octobre 2010.

rhétorique, suscitant une attente chez les Roms, créant certes des obligations pour les ministères mais pour des mesures non budgétées ni discutées de manière convenable. Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle stratégie politique, comme en 2001, mais d'un système efficace, d'une administration publique qui fonctionne pour tout le monde et consent un réel effort pour que les Roms aient le même accès que les autres citoyens aux services publics et à l'emploi. Une nouvelle stratégie ouvrirait peut-être de nouvelles voies, mais elle serait surtout utilisée comme monnaie d'échange dans les négociations sur Schengen.

Le défi pour les législateurs est d'associer les compétences et le dynamisme des Roms à des activités légitimes, à de l'entreprenariat dans l'économie formelle : travail indépendant, commerce international d'artisanat et autres activités qui s'inscrivent dans le contexte de libre circulation des capitaux, des biens, des services et des personnes. Une réussite dans ce domaine conforterait d'ailleurs l'autre grande priorité des Roms : l'accès à l'éducation.

« Se débarrasser des gitans », ce fut une obsession roumaine depuis les déportations de la Seconde guerre mondiale. Aujourd'hui, la majorité de la population tolère l'idée que les Roms puissent « devenir européens », dans l'espoir qu'ils partiront et que les Occidentaux prendront en charge le fardeau. Les leaders roumains, au plus haut niveau, sont prêts à réinventer dans ce but le terme de « nomades » : « Nous avons ici un groupe de nomades qui n'aiment pas travailler, mais qui aiment voyager ; nous les appelons les Roms ! » Le danger est que cette idéologie se traduise en pratiques administratives.

## Reconnaitre nos concitoyens

L'enjeu est d'imaginer comment nous, citoyens roumains, pouvons mettre en pratique notre responsabilité envers ces soi-disant « nomades » roms. Car il s'agit d'abord de les reconnaître comme nos concitoyens, et non comme des étrangers. C'est à nous, Roumains et Roms roumains, qu'incombe la responsabilité de trouver une solution.

Aujourd'hui les obstacles sont multiples. Intérêts particuliers, suspicion, fragmentation, compétition entre les agences chargées de l'exécution des projets, théorie du complot et rumeurs, échec des Ong, manque de compétence et de responsabilité, accusations de détournement de « l'argent européen pour les Roms », jeu de la culpabilisation et formes diverses de corruption.

Pour inverser le processus, l'approche doit se faire à partir d'autres notions : communication, leadership, confiance, transparence. Nous

avons besoin de structures qui s'appuient sur ce que nous avons atteint, qui instaurent le dialogue, créent des partenariats. Il est question de « transformer » les Roms, mais quelles transformations pour nous-mêmes, qui sommes supposés concevoir et mettre en place le processus, tenir le rôle de facilitateurs ?

L'avenir, c'est l'émergence d'une culture rom paneuropéenne, dont le fondement serait une population rom diverse, à travers l'Europe. Chacun aurait l'assurance d'une citoyenneté individuelle solide, propre à son pays d'origine, avec le choix entre plusieurs possibilités : soit une vie d'itinérants pratiquant leurs métiers, soit une vie de sédentaires, y compris dans de grandes communautés roms bien localisées, bénéficiant de services municipaux et de degrés divers d'autogestion et payant leurs impôts comme tout citoyen européen.<sup>8</sup>

NICOLAE GHEORGHE,  
avec BERTRAND DU PUCH, ALAN CLARK ET RUPERT WOLFE MURRAY

Traduit de l'anglais par Aurore Chaillou

---

8. Voir la « Charte sur les droits des Roms », adoptée en 2010 par le Forum européen des Roms et des gens du voyage. Disponible en anglais sur <http://www.ertf.org/en/documents/charter-on-the-rights-of-the-roma.html>.